

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

BUDGET DE L'ETAT

EXERCICE 1987

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

TOME I

LOI N° 25/86 du 30 Décembre 1986
portant Loi de Finances pour 1987

EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget 1987 a été préparé dans le contexte d'une économie marquée par les effets de la crise qui sévit à l'échelle mondiale. En raison de leur interaction, la crise économique explique et éclaire la crise financière tandis que la crise financière entretient et aggrave la crise économique.

La chute brutale et continue, amorcée fin 1985, du prix du baril de pétrole et du taux de change du Dollar et les perspectives plutôt sombres du marché pétrolier, exigent la prudence dans les prévisions des recettes et des dépenses. L'Etat ne peut plus financer le développement, ranimer les activités économiques génératrices d'emplois nouveaux et de recettes fiscales.

Compte tenu d'une part du montant des recettes prévisibles en 1987, et d'autre part du niveau du service de la dette et des charges de personnel, une réduction sévère des dépenses courantes de fonctionnement était inévitable. C'est ainsi que l'effort de compression a porté sur tous les domaines sans considération des particularités de chaque Administration.

Le Budget général de l'Etat pour 1987 arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de: CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIARDS HUIT CENT UN MILLIONS (196.801.000.000) F diminue de 22 % par rapport au Budget 1986 réajusté.

.../...

Les deux Budgets se présentent comme suit :

a) Recettes du budget de fonctionnement.....	158.300.000.000 F		
b) Ressources du Budget d'Investissement:			
- Contribution du Budget de fonctionnement.....	NEANT		
- Autres ressources.....	38.501.000.000 F	158.300.000.000 F	
		+ 38.501.000.000 F	
		<hr/>	
	TOTAL:.....	196.801.000.000 F	

Il convient de rappeler que le Budget général de l'Etat pour 1986 a été révisé à la baisse par la Loi 015/86 du 23 Juin 1986 et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 253.443.830.000 F dont 192.400.000.000 F CFA pour le Budget de fonctionnement et 61.043.830.000 F CFA pour le Budget d'Investissement.

Le Budget brut de fonctionnement pour 1987 diminue donc de 34.100.000.000 F, soit une baisse de 18 %.

De même le Budget d'Investissement est en diminution de 22.542.830.000 F sur 1986 réajusté, soit - 36 %

La comparaison des Budgets généraux de 1986 réajusté (253.443.830.000 F) et de 1987 (196.801.000.000 F) fait ressortir pour 1987 une réduction de 56.642.830.000 F soit - 22 %

.../...

BUDGET DE L'ETAT

=====

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Des Ressources :

Les ressources s'élèvent à 158.300.000.000 F et se répartissent entre :

I - Les impôts et taxes intérieurs pour 56.900.000.000 F. Ils diminuent de 540.000.000 F soit - 0,94%. Les prévisions tiennent compte d'une part de l'effet de mesures additionnelles qui résulterait de l'observation stricte de la réglementation en matière d'exonération et d'autre part de la reconduction de la taxe conjoncturelle sur la CORAF à hauteur de 7,6 Milliards de F/CFA.

2 - Les droits et taxes en douanes pour 45.500.000.000 F, soit une diminution de 2.500.000.000 (- 5,20 %). Cette baisse est due particulièrement à la regression des importations liées à la forte réduction des investissements. Cependant, la généralisation et le relèvement de certains taux au niveau de la taxe complémentaire, ainsi que l'observation stricte de la réglementation en matière d'exonération pourraient apporter une recette de l'ordre de 5,2 Milliards au titre du Budget 1987.

Il convient de rappeler à cet effet que les Administrations, Entreprises d'Etat et Organismes Publics devront effectuer leurs achats locaux ou extérieurs en toutes taxes comprises conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi n° 077/84 du 29 Décembre 1984, portant Loi de Finances pour 1985. Les dérogations et exemptions n'étant accordées que dans les cas expressément prévus par la Loi.



...../.....

3 - Les recettes pétrolières comprenant : les redevances pétrolières pour 34.000.000.000 F, il convient de noter qu'à 18 \$ le baril, l'impôt sur le bénéfice des Sociétés Pétrolières disparaît.

La production prévue pour 1987 est de 5,8 Millions de tonnes.

Les prix pratiqués seront de 14 Dollars le baril au taux de change de 340 F/CFA pour 1 Dollar USA.

La difficulté de s'accorder avec assurance sur chacun de ces paramètres conduit à se fixer sur une estimation globale de ces recettes à 34 Milliards.

4 - Les produits des domaines et des services administratifs pour 3.900.000.000 F contre 2.000.000.000 F en 1986. Ce montant renferme 2,4 Mds représentant le loyer sur la CCRAF.

5 - La ligne recettes éventuelles comporte une inscription de 3.000.000.000 F. Il s'agit en fait d'éventuelles recettes pétrolières qui proviendraient d'une amélioration du marché pétrolier.

6 - Ressources en capital pour 15.000.000.000 F, qui seront financés par le tirage sur le Fonds Monétaire International et le prêt d'ajustement Banque Mondiale, conformément aux accords signés ou en cours avec ces institutions, ainsi que sur les prêts d'ajustement liés au rééchelonnement de la dette.



..../...

RECAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 1987

RECETTES	PREVISIONS 1986	PREVISIONS 1987	VARIATION	%	% BUDGET
<u>RECETTES DEFINITIVES</u> ::					
Impôts et taxes intérieurs	57.440.000.000	56.900.000.000	- 540.000.000	- 0,94 %	35,95 %
Droits et taxes en Douanes	48.000.000.000	45.500.000.000	- 2.500.000.000	- 5 %	28,75 %
Recettes Pétrolières	63.500.000.000	34.000.000.000	- 29.500.000.000	- 46 %	21,47 %
Recettes des Domaines et des Services Administratifs	2.000.000.000	3.900.000.000	1.900.000.000	95 %	2,47 %
Sous-total	170.940.000.000	140.300.000.000	- 30.640.000.000	- 18 %	88,64 %
<u>RECETTES EVENTUELLES</u> ::.....	-	3.000.000.000	3.000.000.000	100 %	1,89 %
Sous-total	-	3.000.000.000	3.000.000.000	100 %	1,89 %
<u>RESSOURCES EN CAPITAL</u> :	21.460.000.000	15.000.000.000	- 6.460.000.000	- 30 %	9,47 %
Sous-total	21.460.000.000	15.000.000.000	- 6.460.000.000	- 30 %	9,47 %
TOTAL BUDGET	192.400.000.000	158.300.000.000	- 34.100.000.000	- 18 %	100%

DES CHARGES

Les charges du budget de fonctionnement pour 1987 sont arrêtées à 158.300.000.000 F et comprennent (1)

I/- DETTE PUBLIQUE pour 46.000.000.000 F contre 50.000.000.000 en 1986 soit - 8 %.

L'ensemble de la dette représente 29,05 du Budget.

La somme de 46 Milliards se décompose comme suit :

- Dette extérieure	44.069.716.801 F
- Dette intérieure	1.900.283.199 F
- Dette viagère	<u>30.000.000 F</u>
TOTAL	46.000.000.000 F

Il est à noter que dans le cadre d'une politique de bonne gestion, l'aval de l'Etat est désormais accordé conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 25/86 du 19/09/86.

2/- LA REMUNERATION DU PERSONNEL

C'est le poste le plus important du budget, il représente 49,46 %. Les crédits alloués en 1986 pour les traitements et salaires du personnel de l'Etat sont reconduits pour 1987 tels quels c'est-à-dire maintenus à 78.300.000.000 F. Mais cette reconduction est protégée par des mesures financières drastiques, à savoir :

- Le maintien pour l'année budgétaire 1987 de la suspension de l'effet financier des avancements et reclassements du personnel civil et militaire de l'Etat (Décret 86/877 du 18 Juillet 1986).

(1) Toutes les comparaisons de cette rubrique ont été faites par rapport au Budget 1986 remanié.

.../...

Cette mesure se traduit au plan pratique par une réduction sensible du pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation. Au niveau des agents mis à la retraite, les conséquences sont également importantes dans la mesure où les pensions seront calculées sur les salaires indiciaires de 1985.

- Le gel des recrutements automatiques des étudiants en fin de formation et des agents subalternes.

3/- DEPENSES DE MATERIEL, CHARGES COMMUNES ET TRANSFERTS : Pour 34.000.000.000 F contre 58.060.000.000 en 1986. Les prévisions de ces trois catégories de dépenses sont largement en dessous des besoins exprimés par les Départements Ministériels et ne tiennent pas compte des tensions observées au niveau de l'exécution du Budget 1986.

a/- DEPENSES DE MATERIEL : En baisse de 67% par rapport à 1986, les crédits alloués pour le fonctionnement des Administrations centrales sont arrêtés à 2.241.000.000 F, répartis au prorata des dotations de 1986 réajustées.

b/- CHARGES COMMUNES : Les crédits alloués aux charges communes pour l'année 1987 sont arrêtés à 1.339.000.000 F contre 9.704.000.000 F en 1986, soit une diminution de 86%. Ils représentent seulement 0,85 % du total du Budget de fonctionnement.

c/- TRANSFERTS : La contraction entre les recettes et les dépenses retenues n'a pas permis de dégager un crédit pour l'autofinancement. Dans ce budget des transferts, il n'est prévu qu'une somme de 30.420.000.000 F affectée à la couverture des dépenses de fonctionnement des organismes ci-après :



...../...

1. Transferts intérieurs obligatoires

R.N.T.P.	1.500.000.000	F
Université : Marien NGOUABI	4.000.000.000	F
Armée Populaire Nationale	8.000.000.000	F
Services Régionaux	1.730.000.000	F
Service des Bourses	6.000.000.000	F
S O P R O G I	<u>130.000.000</u>	F
Sous-total	21.360.000.000	F

2. P O L I T I Q U E S

Assemblée Nationale Populaire	500.000.000	F
Parti Congolais du Travail	3.000.000.000	F
Conseil Constitutionnel	15.000.000	F
Confédération Syndicale Congolaise	<u>5.000.000</u>	F
Sous-total	3.520.000.000	F

3. Contributions obligatoires

Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale	400.000.000	F
Organisation de l'Unité Africaine	100.000.000	F
Ligne de Front	100.000.000	F
Fonds Spécial Afrique (reliquat)	70.000.000	F
C.E.E.A.C.	100.000.000	F
O.C.E.A.C.	100.000.000	F
O. M. S.	10.000.000	F
I S T A	40.000.000	F
Ecoles Inter-Etats	30.000.000	F
P A N A	10.000.000	F
URTNA	<u>5.000.000</u>	F
sous-total	965.000.000	F

4. Autres lignes des Transferts

.....	4.575.000.000	F
T O T A L	30.420.000.000	F

B/ BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les ressources du budget de développement pour 1987, recouvrables pour le compte de l'Etat, sont évaluées à 38.501.000.000 F/CFA.-

Dans ce montant figurent:

		!	% BUDGET	!
- Les ressources propres pour.....	1.580.000.000F	!	4 %	!
- Les emprunts internes et externes pour.....	34.721.000.000F	!	90 %	!
- Les dons pour.....	2.200.000.000F	!	6 %	!
	-----	!	-----	!
TOTAL:.....	38.501.000.000 F	!	100 %	!

Les crédits de paiement ouverts au Ministère du Plan et de l'Economie sur le Budget de l'Etat se montent à 38.501.000.000 F/CFA.

Ce budget est la traduction pour 1987, des grandes opérations du programme intérimaire d'investissement 1987-1988 dont il épouse fondamentalement les grandes lignes.

La répartition de crédits par Ministère est indiquée respectivement dans les annexes n° 1 et 2 du Budget d'investissement.



REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

// LOI DE FINANCES N° 25/86 / DU 30/12/86
POUR L'ANNEE 1987

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE a délibéré et adopté;

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.- Les recettes et les dépenses du Budget général de l'Etat, ainsi que les opérations de trésorerie rattachées à l'exécution dudit Budget sont, pour l'année 1987, réglées conformément aux dispositions de la présente Loi.

PREMIERE PARTIE : DES VOIES ET MOYENS

TITRE 1er.- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

PARAGRAPHE UNIQUE.- IMPOTS ET REVENUS AUTORISES

ARTICLE 2.- Continuera d'être opérée pendant l'année 1987 la perception des impôts, produits, revenus et taxes parafiscales affectés à l'Etat, aux Collectivités territoriales, aux Etablissements publics et Organismes divers habilités à les percevoir conformément aux Lois, Ordonnances et Règlements et aux dispositions de la présente Loi de Finances.

TITRE 2 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS

PARAGRAPHE UNIQUE.- DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

ARTICLE 3.- En application de l'article 57 de la Loi n° 24/66 du 23 Novembre 1966, portant Loi organique relative au régime financier, le Ministre des Finances et du Budget est autorisé, sur délégation du Président de la République, à contracter au nom de l'Etat, pour l'année 1987, des emprunts tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers extérieurs ou auprès d'Organismes financiers internationaux ou étrangers et à recourir :

../..

- à des conversions facultatives d'emprunt et à des opérations de consolidation de la dette publique ;
- aux avances de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans les conditions fixées par les Statuts de cet Etablissement.

DEUXIEME PARTIE : DES BUDGETS ET COMPTES SPECIAUX

ARTICLE 4 : - Les affectations de recettes résultant des Budgets et Comptes Spéciaux ouverts à la date du dépôt de la présente Loi sont confirmées pour 1987.

ARTICLE 5. - Sont autorisées en 1987 les opérations de dépenses retracées dans les comptes et fonds spéciaux du Trésor visés à l'article 4.

TROISIEME PARTIE : BUDGET DE L'ETAT

ARTICLE 6. - Le Budget Général de l'Etat est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIARDS HUIT CENT UN MILLIONS (196.801.000.000) francs répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement.....	158.300.000.000 francs
- Budget d'Investissement.....	38.501.000.000 francs
- Total :.....	196.801.000.000 francs

La structure des deux Budgets est la suivante :

a) Recettes du Budget de fonctionnement	158.300.000.000 francs
- Reversement au Budget d'Investissement.....	néant
TOTAL DU BUDGET REEL :.....	158.300.000.000 francs
b) Budget d'Investissement :	
Contribution du Budget de fonctionnement	néant
Autres ressources.....	38.501.000.000 francs

A/ - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 - RESSOURCES

ARTICLE 7. - Les ressources du Budget de fonctionnement de l'Etat sont arrêtées à la somme de : CENT CINQUANTE HUIT MILLIARDS TROIS CENTS MILLIONS de francs CFA (158.300.000.000)

Répartie comme suit :
et détaillée à l'annexe A constituée par l'état détaillé des recettes :

<u>TITRE 1 - RECETTES FISCALES</u>	
GROUPE 011 - IMPOTS ET TAXES INTERIEURS	56.900.000.000 Francs
- IMPOTS SUR LES SOCIETES PETROLIERES	Néant
Sous-Total	56.900.000.000 Francs
GROUPE 012 - DROITS ET TAXES EN DOUANES	45.500.000.000 Francs
TOTAL DU TITRE 1	102.400.000.000 Francs
<u>TITRE 2 - RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES</u>	
GROUPE 021 - Revenus du domaine	2.607.478.000 Francs
- Redevances pétrolières	34.000.000.000 Francs
Sous-Total	36.607.478.000 Francs
GROUPE 022 - Recettes des Services	1.292.522.000 Francs
023 - Recettes éventuelles	3.000.000.000 Francs
TOTAL DU TITRE 2	40.900.000.000 Francs
<u>TITRE 3 - TRANSFERTS</u>	
GROUPE 031 - Règlement des Organismes divers	P.M.
GROUPE 032 - Ressources en Capital	15.000.000.000 Francs
TOTAL DU TITRE 3	15.000.000.000 Francs
TOTAL GENERAL DES RECETTES	158.300.000.000 Francs

2 - C H A R G E S

ARTICLE 8 : Le montant des dépenses du Budget de fonctionnement de l'Etat est arrêté à la somme de :
CENT CINQUANTE HUIT MILLIARDS TROIS CENTS MILLIONS DE FRANCS CFA.

répartie comme suit et détaillée à l'annexe B constituée par l'état détaillé des dépenses :

- Crédits ouverts aux services	158.300.000.000 F
- Reversement au Budget d'Investissement	<u>NEANT</u>
TOTAL	158.300.000.000

T I T R E Ier

DETTE PUBLIQUE

CHAPITRE 153-90

- Dette Extérieure (Charge des emprunts)	44.069.716.801
- Dette intérieure ... Chapitre 153-91	1.900.283.199
- Dette viagère Chapitre 153-92	<u>30.000.000</u>
Total du Titre Ier	46.000.000.000

T I T R E 2

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE 1 - POUVOIRS PUBLICS

SECTION 211 - PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Chapitre 10 : Personnel	2.228.416.000 F
20 : Matériel	(Voir Transferts)
Sous-total	2.228.416.000 F

SECTION 212 : ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

Chapitre 10 : Personnel	194.032.000 F
20 : Matériel	(Voir Transferts)
Sous-total	194.032.000 F

TITRE 3

TRANSFERTS

SECTION 311	3.036.475.000 F
TOTAL P.C.T.	5.264.891.000 F
SECTION 312	500.000.000 F
TOTAL A.N.P.	694.032.000 F

SECTION 213 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 10 - Personnel	806.761.000 F	Section 313	2.625.000 F
20 - Matériel	620.028.000 F		
Sous-total	1.426.789.000 F	Total Présidence de la Répu- blique	1.429.414.000 F

SECTION 215 - CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Chapitre 10 - Personnel	104.642.000 F	Section 315	15.000.000 F
20 - Matériel	(Voir Transfert)		
Sous-total.....	104.642.000 F	Total Conseil Consti- tutionnel	119.642.000 F

R E C A P I T U L A T I O N

Personnel	3.333.851.000 F		
Matériel	620.028.000 F		
Sous-total	3.953.879.000 F		
Transferts.....	3.554.100.000 F		
TOTAL DU GROUPE 1			7.507.979.000 F

MOYENS DES SERVICES

GROUPE 2 - ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE

SECTION 220 - PREMIER MINISTRE

Chapitre 10 - Personnel	434.775.000 F		
20 - Matériel	130.110.000 F	Section 320	125.750.000 F
Sous-total.....	564.885.000 F	TOTAL PRIMATURE.....	690.635.000 F

SECTION 221 - DEFENSE NATIONALE ET SECURITE

(rattachée à la Présidence de la République)

Chapitre 10 - Personnel	18.691.490.000 F	Section 321.....	9.410.000.000 F
20 - Matériel	(voir Transferts)		
Sous-total	18.691.490.000 F	Total Défense Nationale...	28.101.490.000 F

SECTION 231 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Chapitre 10 - Personnel	5.319.391.000 F		
20 - Matériel	132.862.000 F	Section 331	368.000.000 F
Sous-total	5.452.253.000 F	Total Affaires Etran- gères	5.820.253.000 F

SECTION 233 : MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Chapitre 10 - Personnel	1.863.550.000 F		
20 - Matériel	32.720.000 F	Section 333	78.000.000 F
Sous-total	1.896.270.000 F	Total Information et P.T.T.	1.974.270.000 F

SECTION 234 : MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

Chapitre 10 - Personnel	2.185.298.000 F		
20 - Matériel	21.971.000 F	Section 334	796.837.500 F
Sous-total	2.207.269.000 F	Total Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ...	3.004.106.500 F

.../...

RECAPITULATION

Personnel	28.494.504.000 F	
Matériel	317.663.000 F	
Sous-total	28.812.167.000 F	
Transferts	10.778.587.500 F	
TOTAL GROUPE 2	39.590.754.500 F	

GROUPE 3 : ACTION ECONOMIQUE

SECTION 241 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Chapitre 10 - Personnel	2.129.133.000 F	
20 - Matériel	16.309.000 F	Section 341 598.250.000 F
Sous-total	2.145.442.000 F	Total Développement Rural 2.743.692.000 F

SECTION 242 : MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Chapitre 10 - Personnel	513.052.000 F	
20 - Matériel	6.535.000 F	Section 342 262.375.000 F
Sous-total	519.587.000 F	Total Economie Forestière 781.962.000 F



.. / ...

SECTION 243 : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
CONSTRUCTION, URBANISME ET DE L'HABITAT

Chapitre 10 - Personnel	498.714.000 F		
20 - Matériel	11.879.000 F	Section 343	1.667.500.000 F
Sous-total	510.593.000 F	Total Travaux Publics, Construction, Urbanisme et Habitat	2.178.093.000 F

SECTION 244 : MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE
L'AVIATION CIVILE

Chapitre 10 - Personnel	120.929.000 F		
20 - Matériel	8.670.000 F	Section 344	135.000.000 F
Sous-total	129.599.000 F	Total Transports et Aviation Civile	264.599.000 F

SECTION 245 : MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA
PECHE ET DE L'ARTISANAT

Chapitre 10 - Personnel	523.970.000 F		
20 - Matériel	7.302.000 F	Section 345	81.875.000 F
Sous-total	531.272.000 F	Total Industrie, Pêche et Artisanat	613.147.000 F



.. / ...

SECTION 246 : MINISTERE DES MINES ET ENERGIE

Chapitre 10 - Personnel 481,114.000 F
20 - Matériel 9.942.000 F

Sous-total 491.056.000 F

Section 346 3.750.000 F

Total Mines et
Energie 494.806.000 F

SECTION 247 : MINISTERE DU TOURISME, SPORTS
ET LOISIRS

Chapitre 10 - Personnel 2.020,943.000 F
20 - Matériel 8.542.000 F

Sous-total 2.029.485.000 F

Section 347 109.350.000 F

Total Tourisme, Sports
et Loisirs 2.138.835.000 F

SECTION 251 : MINISTERE DU COMMERCE ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Chapitre 10 - Personnel 540.041.000 F
20 - Matériel 9.395.000 F

Sous-total 549.436.000 F

Section 351 37.500.000

Total Commerce et
PME 586.936.000 F



SECTION 252 : MINISTERE DU PLAN ET DE L'ECONOMIE

Chapitre 10 - Personnel	659.763.000 F		
20 - Matériel	16.246.000 F	Section 352	639.500.000 F
Sous-total	676.009.000 F	Total Plan et Economie	1.315.509.000 F

SECTION 253 : MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Chapitre 10 - Personnel	4.191.436.000 F		
20 - Matériel	810.677.000 F	Section 353	1.385.000.000 F
Sous-total	5.002.113.000 F	Total Finances et Budget	6.387.113.000 F

RECAPITULATION

Personnel	11.679.095.000 F		
Matériel	905.497.000 F		
Transferts hors contribution à l'investissement	4.920.100.000 F		
Sous-total	17.504.692.000 F		
Charges communes	1.339.000.000 F		
TOTAL GROUPE 3 AVEC CHARGES COMMUNES			18.843.692.000 F



GROUPE 4.- ACTION CULTURELLE ET EDUCATIVE

SECTION 261 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

Chapitre 10 - Personnel	20.791.909.000 F		
20 - Matériel	91.205.000 F	Section 361	555.500.000 F
Sous-total	20.883.114.000 F	Total Mini.Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation ...	21.438.614.000 F

SECTION 262 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR ET DE LA CULTURE ET DES ARTS

Chapitre 10 - Personnel	5.094.566.000 F		
20 - Matériel	78.256.000 F	Section 362	9.807.962.500 F
Sous-total	5.172.822.000 F	Total Ministère de l'En- seignement Secondaire et Supérieur, Culture et Arts	14.980.784.500 F

SECTION 265. - MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 10 - Personnel.....	588.527.000 F
20 - Matériel.....	7.166.000 F
Sous-total.....	595.693.000 F

Section 365.....	200.000.000 F
Total Recherche Scientifique....	795.693.000 F

RECAPITULATION

Personnel.....	26.475.002.000 F
Matériel.....	176.627.000 F
Transferts.....	10.563.462.500
Total Groupe 4:.....	37.215.091.500 F

GROUPE 5.- ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

SECTION 271.- MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 10 - Personnel.....	6.756.829.000 F
20 - Matériel.....	189.121.000 F
Sous-total.....	6.945.950.000 F

Section 371.....	474.000.000 F
Total Santé et Affaires Sociales.	7.419.950.000 F

SECTION 272. - MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Chapitre 10 - Personnel.....1.560.719.000 F
20 - Matériel..... 32.064.000 F
Sous-total..... 1.592.783.000 F

Section 372..... 129.750.000 F

Total Travail, Sécurité Sociale
Justice, Garde des Sceaux. 1.722.533.000 F

RECAPITULATION

Personnel..... 8.317.548.000 F
Matériel..... 221.185.000 F
Transferts..... 603.750.000 F

TOTAL GENERAL DES GROUPES 1+2+3+4+5= 112.300.000.000.

Total Groupe 5..... 9.142.483.000 F

TOTAL DU TITRE I:.....46.000.000.000 F

TOTAL DU TITRE II:.....81.880.000.000 F

TOTAL DU TITRE III:..... 30.420.000.000 F

TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT..... 158.300.000.000 F



TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 1987

DEPENSES	PREVISIONS 1986 REAJUSTEES	PREVISIONS 1987	VARIATIONS	%	% TOTAL DU BUDGET
- Dette Publique	50.000.000.000	46.000.000.000	- 4.000.000.000	- 8 %	29,05
- Personnel	78.300.000.000	78.300.000.000	-	-	49,46
- Matériel	6.800.000.000	2.241.000.000	- 4.559.000.000	- 67,04	1,42
- Charges communes	9.704.000.000	1.339.000.000	- 8.365.000.000	- 86,20	0,85
- Transferts hors contribution à l'Investissement	41.556.000.000	30.420.000.000	-11.136.000.000	- 26,80	19,22
- Contribution au Budget d'Investis- sement	6.040.000.000	-	- 6.040.000.000	-100 %	-
TOTAL BUDGET	192.400.000.000	158.300.000.000	-34.100.000.000	-17,72	100,00

1 - RESSOURCES

Article 9.-Les ressources du Budget d'Investissement ou de développement pour 1987 sont arrêtées à la somme de: TRENTE HUIT MILLIARDS CINQ CENT UN MILLIONS DE FRANCS CFA (38.501.000.000) détaillée comme suit:

A/ - RESSOURCES PROPRES:

		: % BUDGET	:
a) Taxe spéciale sur les carburants.....	200.000.000 F	0,52	:
b) Prdoduits du Portefeuille de l'Etat.....	780.000.000 F	2,02	:
c) Taxe Touristique.....	100.000.000 F	0,26	:
d) Affectation résultats BEAC.....	500.000.000 F	1,30	:
			:
			:
Sous-Total.....	1.580.000.000 F	4,10	:

B/ - EMPRUNTS INTERNES:

Bons d'équipement.....	1.350.000.000 F	3,50	:
			:
Sous-Total.....	1.350.000.000 F	3,50	:

C/ - EMPRUNTS EXTERNES..... 33.371.000.000 F : 86,68 :

D/ - D O N S..... 2.200.000.000 F : 5,72 :

TOTAL GENERAL 38.501.000.000 F : 100,00 ✓ :

2 - C H A R G E S

Article 10 - Sont ouverts au Budget de capital ou Budget d'investissement de l'année 1987, les autorisations annuelles de travaux pour un montant de : TRENTE HUIT MILLIARDS CINQ CENT UN MILLIONS (38.501.000.000) F CFA et des crédits de paiement d'un même montant répartis par Ministère conformément aux tableaux joints en annexe.

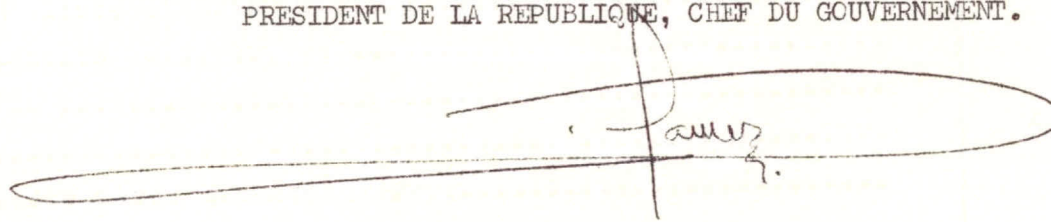
Article 11 - Toutes dispositions non contraires à la présente loi sont maintenues.

Article 12 - La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 30 DECEMBRE 1986

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the right end, and a large loop at the top right.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR 1987

ANNEXE N° 1 TABLEAU DES CREDITS DE PAIEMENT ALLOUES PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL (EN F. CFA.)

M I N I S T E R E S	MONTANT POUR 1987 ENVELOPPE DE L'ETAT	OBSERVATIONS
- Parti et Organisations de Masses	150.000.000	
- Présidence - Primature - A.N.P. - C.C.	-	
- Défense Nationale et Sécurité	3.880.000.000	
- Affaires Etrangères et Coopération	-	
- Information - O.N.P.T.	-	
- Administration Territoire et Pouvoir Populaire	180.000.000	
- Développement Rural	8.815.500.000	
- Economie Forestière	475.000.000	
- Travaux Publics et Construction	8.130.500.000	
- Transports et Aviation Civile	2.000.000.000	
- Mines et Energie	2.975.000.000	
- Industrie et Pêche et Artisanat	2.605.000.000	
- Commerce Petites et Moyennes Entreprises	100.000.000	
- Finances et Budget	-	
- Enseignement Secondaire et Supérieur Culture et Arts	240.000.000	
- Enseignement Fondamental et Alfabétisation	75.000.000	
- Recherche Scientifique et Environnement	250.000.000	
- Santé et Affaires Sociales	6.520.000.000	
- Travail, de la Sécurité Sociale et Justice Garde des Sceaux	25.000.000	
- Tourisme Sports et Loisirs	-	
- Plan et Economie	235.000.000	
- Autres lignes	1.845.000.000	
T O T A L :	38.501.000.000	

(EN MILLIONS DE F. CFA)

MINISTRES	PREVISIONS BUDGETAIRES			BUDGET A LA CHARGE ENTREPRISES (EMP. AVALISES OU RETROCEDES)	D O N S	TOTAL BUDGET AUTO-RISE
	M.L.A.	EMPRUNTS	T O T A L			
- Parti et Organisation de Masses.....	150	-	150	-	-	150
- Présidente-Primature-ANP. C.C.	-	-	-	-	-	-
- Défense Nationale et Sécurité.....	480	3.880	3.880	-	-	3.880
- Affaires Etrangères et Coopération	-	-	-	-	-	-
- Information-O N P T	-	-	-	-	-	-
- Administration du Territoire et du Pouv. Pop.....	180	-	180	-	-	180
- Développement Rural	2.748,5	4.266	7.015,5	-	1.800	8.815,5
- Economie Forestière.....	275	-	275	-	200	475
- Travaux Publics et Construction	1.010,5	7.120	8.130,5	-	-	8.130,5
- Transports et Aviation Civile	-	2.000	2.000	-	-	2.000
- Mines et Energie	775	2.200	2.975	-	-	2.975
- Industrie et Pêche	320	2.285	2.605	-	-	2.605
- Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises..	-	100	100	-	-	100
- Finances et Budget	-	-	-	-	-	-
- Enseignement Secondaire et Supérieur, Culturel. et Arts	240	-	240	-	-	240
- Enseignement Fondamental et Alphabétisation.....	75	-	75	-	-	75
- Recherche Scientifique et Environnement.....	-	250	250	-	-	250
- Santé et Affaires Sociales	320	6.000	6.320	-	200	6.520
- Travail, de la Sécurité Sociale et Justice, Garde des Sceaux	25	-	25	-	-	25
- Tourisme, Loisirs et Sports.....	-	-	-	-	-	-
- Plan et Economie	235	-	235	-	-	235
- Autres Lignes	1.095	750	1.845	-	-	1.845
	7.930	28.371	36.301	-	2.200	38.501